

Mr. SACASA (Nicaragua) hoped that in view of the importance of the matter, the Committee would not oppose the justified request of Peru.

Mr. MUÑOZ (Argentina) stated that his delegation warmly supported the Peruvian request. It seemed to him that if the Philippine delegation thought a certain delay necessary in order to prepare its reply to the Secretary-General's report, the Committee was morally bound to grant it.

On the other hand, Mr. Muñoz wished to point out that the speed at which the Committee was pursuing its work put a strain on the smaller delegations which it would be difficult for them to bear for any length of time. It was true that the working documents were being distributed in time, but the great number of meetings left the representatives with very little time to study those documents. In conclusion Mr. Muñoz asked for the adjournment of the meeting.

The Argentinian proposal for adjournment was unanimously adopted.

The consideration of the question of the adoption of the Spanish language as one of the working languages of the General Assembly, was postponed until the following week.

The meeting rose at 4.35 p.m.

HUNDRED AND FOURTEENTH MEETING

Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Friday, 1 October 1948, at 10.30 a. m.

Chairman : Mr. L. D. WILGESS (Canada).

23. Adoption of the agenda

The CHAIRMAN expressed the hope that the Committee would be able to finish consideration of the three items on the agenda by the morning of 2 October.

Mr. REY (Belgium) requested that discussion of item 2 should be deferred until the following day, as his delegation was preparing a draft resolution on the subject.

Mr. DESAI (India) made a similar request regarding item 3, but, at the Chairman's request, agreed that discussion of the item 3 should begin at the afternoon meeting.

The agenda, as amended in accordance with the above observations, was adopted.

M. SACASA (Nicaragua) espère que, étant donné l'importance de la question, la Commission ne s'opposera pas à la demande justifiée du Pérou.

M. MUÑOZ (Argentine) déclare que sa délégation appuie la demande du Pérou. Il lui semble que si la délégation des Philippines estime devoir disposer d'un certain délai pour préparer sa réponse au rapport du Secrétaire général, la Commission a l'obligation morale de le lui accorder.

D'autre part, M. Muñoz tient à faire remarquer que le rythme accéléré auquel la Commission poursuit ses travaux soumet les petites délégations à un effort qu'il leur sera difficile de maintenir. Il est vrai que les documents de travail leur sont communiqués en temps voulu, mais le nombre des séances ne laisse pas aux représentants le temps matériel de les étudier. M. Muñoz conclut en demandant l'ajournement de la séance.

La motion d'ajournement de l'Argentine est adoptée à l'unanimité.

L'examen de la proposition de l'adoption de l'espagnol comme l'une des langues de travail de l'Assemblée générale est remis à la semaine suivante.

La séance est levée à 16 h. 35.

CENT-QUATORZIÈME SÉANCE

Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le vendredi 1^{er} octobre 1948, à 10 h. 30.

Président : M. L. DADA WILGESS (Canada).

23. Adoption de l'ordre du jour

Le PRÉSIDENT exprime l'espoir que la Commission pourra terminer le 2 octobre au matin l'étude des trois points de l'ordre du jour.

M. REY (Belgique) demande que soit remise au lendemain la discussion du point 2, sa délégation travaillant actuellement à établir un projet de proposition.

M. DESAI (Inde) fait la même requête en ce qui concerne le point 3, puis, à la demande du Président, accepte que l'on commence la discussion du point 3 dès la séance de l'après-midi.

L'ordre du jour, modifié conformément aux observations qui précèdent, est adopté.

24. Consideration of the organization of a United Nations postal administration: report of the Secretary-General (A/655 and A/663)

The CHAIRMAN recalled the terms of General Assembly resolution 159 (II), regarding a United Nations postal administration. The Secretary-General had reported on the question and was of opinion that it would be premature at the present time to establish such a postal administration. The Advisory Committee concurred in that conclusion but, in view of the advantages to the United Nations Organization likely to result from a postal administration, both from the financial and the publicity aspects, recommended that negotiations should be continued.

In the absence of Mr. Aghnides, Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions, Mr. HSIA (Vice-Chairman of the Committee) presented the Advisory Committee's report on the question. The establishment of a United Nations postal administration encountered considerable technical difficulties and even if those could be overcome, the resulting revenue to the United Nations would be little or nothing. Moreover, as an issue of stamps would necessarily have to be made in collaboration with the United States postal authorities, whose working almost invariably showed a deficit, there would be no financial advantages for the United Nations. Nevertheless the Advisory Committee did not think the project should be abandoned; circumstances might alter in the future, and considerations other than financial might carry weight with the Assembly.

It was also advisable to consider a possible revision of the Universal Postal Union's Constitution which would permit the United Nations to become a full member. Finally, a special issue of national stamps might prove a source of considerable profit and provide useful publicity for the United Nations.

Mr. MACHADO (Brésil) recalled that, when the Argentine delegation had presented its proposal in 1947¹ it had been hoped that the United Nations would benefit both materially and morally when it was put into operation. The Secretary-General's examination of the question showed that the material benefits would be nil. However, the position could change and he favoured further inquiries and negotiations. As

¹ See *Official Records of the second session of the General Assembly*, 91st plenary meeting.

24. Examen de la question de l'organisation d'une administration postale des Nations Unies: rapport du Secrétaire général (A/655 et A/663)

Le PRÉSIDENT, après avoir rappelé les termes de la résolution 159 (II) de l'Assemblée générale, relative à l'organisation d'une administration postale des Nations Unies, déclare que le Secrétaire général a fait un rapport sur la question et a conclu qu'il serait prématuré d'établir cette administration postale dès maintenant. Le Comité consultatif approuve ces conclusions mais suggère que les négociations soient poursuivies, étant donné les avantages que l'Organisation des Nations Unies pourrait retirer d'une administration postale, tant au point de vue de la propagande, que des recettes financières.

En l'absence de M. Aghnides, Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, M. HSIA (Vice-Président du Comité) présente le rapport du Comité sur la question. La création d'une administration postale des Nations Unies se heurte à des difficultés techniques considérables et, même si l'on parvenait à les surmonter, le revenu qu'en tirerait l'Organisation des Nations Unies serait faible ou nul. Par ailleurs, une émission de timbres devrait nécessairement être faite en collaboration avec l'administration des postes du Gouvernement des États-Unis; cette administration étant en déficit de façon quasi permanente, il n'en résulterait aucun avantage financier pour les Nations Unies. Néanmoins, le Comité consultatif ne pense pas que l'on doive abandonner ces projets. Les circonstances pourront changer avec le temps, et l'Assemblée peut s'inspirer de motifs autres que des motifs financiers.

Il convient également de tenir compte de modifications éventuelles à la Constitution de l'Union postale universelle qui permettraient à l'Organisation des Nations Unies d'en devenir membre de plein droit. Enfin, l'émission de timbres nationaux spéciaux pourrait être une source de profit appréciable et constituerait une propagande utile pour les Nations Unies.

M. MACHADO (Brésil) rappelle que, lorsque la délégation de l'Argentine présenta son projet en 1947¹, on pouvait espérer que sa mise en application profiterait aux Nations Unies, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral. Or, l'étude entreprise par le Secrétaire général montre que le bénéfice matériel serait nul. La situation étant toutefois susceptible d'évoluer, le représentant du Brésil désire que

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale*, 91^e séance plénière.

regards special issues of national stamps, he shared the view of the Advisory Committee.

Replying to the representative of Poland, Mr. HSIA (Vice-Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) stated that the League of Nations and the International Labour Office had concluded an agreement with the Swiss Government, by which those two organizations had, since 1938, received fifty per cent of the receipts from the sale of special issues of stamps made by the Swiss postal authorities. The Federal Government had borne the cost of printing and sale.

Mr. HAMBRO (Registrar of the International Court of Justice) informed the Fifth Committee that the Court had signed an agreement with the Netherlands Government for the issue of Netherlands surcharged stamps for the official correspondence of the Court. The surcharge in question was : « Cour internationale de Justice » in gold on certain issues of the ordinary Netherlands stamps.

Mr. GANEM (France) was in sympathy with the Argentine proposal. Though it seemed obvious from the Secretary-General's report that the project would not bring in large financial gains, it would nevertheless not become a new charge on the United Nations budget. Thus the moral benefit and value in terms of publicity resulting from the project would be retained.

He urged the General Assembly to request the Universal Postal Union to reconsider its decision, and to accept the recommendations of the Advisory Committee.

Mr. YOUNGER (United Kingdom) shared the view of the French representative and of the Advisory Committee. There was no reason for the United Nations to refuse free publicity.

Mr. REY (Belgium) also supported the Argentine proposal. The Secretary-General's report (A/655), based solely on financial considerations, clearly showed that the project would not show a deficit. The Advisory Committee had pointed out the other aspect, namely, its publicity value, which could bear comparison with some of the activities of the Department of Information. He asked the Committee to approve in principle the establishment of a postal administration.

Mr. MACHADO (Brazil), submitted the following draft resolution on behalf of the officers of the Committee :

l'on poursuive les études et les négociations. En ce qui concerne l'émission de timbres nationaux spéciaux, M. Machado partage le point de vue du Comité consultatif.

En réponse à une question du représentant de la Pologne, M. HSIA (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) précise que la Société des Nations et le Bureau international du Travail avaient passé avec le Gouvernement suisse un accord, au terme duquel ces deux organisations recevaient, depuis 1938, 50 pour 100 des recettes provenant de la vente de timbres spéciaux émis par l'administration suisse des postes. Les frais d'impression et de vente étaient supportés par le Gouvernement fédéral.

M. HAMBRO (Greffier de la Cour internationale de Justice) informe la Commission que la Cour a signé avec le Gouvernement des Pays-Bas un accord prévoyant l'émission de timbres des Pays-Bas surchargés, destinés à la correspondance officielle de la Cour. La surcharge « Cour internationale de Justice » est imprimée en caractères or sur certaines séries des émissions courantes de timbres des Pays-Bas.

M. GANEM (France) exprime sa sympathie à l'égard de la proposition de l'Argentine. S'il semble évident, d'après le rapport du Secrétaire général, que l'opération n'apportera pas de gros bénéfices financiers, il n'en reste pas moins qu'elle n'entraînera aucune charge nouvelle pour le budget des Nations Unies. Ainsi demeureront intacts le bénéfice moral et l'utilité de cette opération au point de vue de la publicité.

Le représentant de la France insiste pour que l'Assemblée générale invite l'Union postale universelle à revenir sur sa décision et qu'elle approuve les conclusions du Comité consultatif.

M. YOUNGER (Royaume-Uni) partage les vues du représentant de la France et du Comité consultatif. Il n'y a aucune raison pour que les Nations Unies refusent une publicité gratuite.

M. REY (Belgique) appuie également la proposition de l'Argentine. Le rapport du Secrétaire général (A/655), basé uniquement sur des considérations financières, prouve que l'opération ne sera pas déficitaire. Le Comité consultatif fait ressortir d'autre part la valeur du projet au point de vue de la propagande, valeur que l'on peut comparer avantageusement à celle de certaines activités du Département de l'information. Il demande que la Commission se prononce en faveur du principe de l'établissement d'une administration postale.

M. MACHADO (Brésil) présente, au nom du Bureau de la Commission, le projet de résolution suivant :

« The Fifth Committee recommends that the General Assembly adopt the following resolution:

« *The General Assembly,*

« *Taking note* of the report of the Secretary-General on the question of a United Nations postal administration (A/655) and of the report thereon of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (A/663);

« *Requests that :*

« 1. The Secretary-General should endeavour to conclude arrangements with the Governments of the countries in which the main United Nations offices are situated for the issue of special or overprinted national postage stamps, embodying words or design approved by the Secretary-General;

« 2. The Universal Postal Union should consider the possibility of so amending its Constitution that the United Nations might be directly affiliated as a member of that Union, in order to facilitate the creation of a United Nations postal administration, should that seem desirable at a later stage. »

He proposed the addition of a third paragraph, reading :

« The Secretary-General should pursue the enquiries and negotiations which he has already initiated, and in due time report to the General Assembly. »

Mr. KOBUŠKO (Union of Soviet Socialist Republics) thought the draft resolution did not bring out sufficiently clearly the Advisory Committee's conclusion as to the impossibility of taking a final decision at the present time. Moreover, it would be worth while specifying that the decision was subject to the reservation that it should not involve the United Nations in a financial loss.

Mr. MACHADO (Brazil) pointed out that the draft resolution did not imply the establishment of a postal administration, but merely that the Secretary-General would report in due time to the General Assembly. On the other point, he was in favour of making it clear that the project should not result in a loss to the United Nations.

In reply to the United States representative, he said that, as the Argentine proposal was impracticable for the moment it would no doubt be wiser to limit action to arranging for the issues of special stamps.

Mr. LITAUER (Poland) thought that, if the widest possible publicity was wanted, the issuing of special stamps should not be limited solely to those countries in which the United Nations had

« La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter la résolution suivante :

« *L'Assemblée générale,*

« *Ayant pris note* du rapport du Secrétaire général sur la question de l'administration postale des Nations Unies (A/655) et du rapport établi à ce sujet par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/663);

« *Demande :*

« 1. Que le Secrétaire général s'efforce de conclure des arrangements avec les Gouvernements des pays où sont situés les bureaux principaux de l'Organisation des Nations Unies en vue de l'émission de timbres nationaux spéciaux ou surchargés, dont le modèle ou la légende seront approuvés par le Secrétaire général;

« 2. Que l'Union postale universelle envisage la possibilité de modifier sa Constitution pour permettre aux Nations Unies de s'affilier directement à cette organisation en tant que membre, afin de faciliter la création d'une administration postale des Nations Unies, si l'on jugeait bon de créer éventuellement cette administration.

Il propose l'addition d'un troisième paragraphe ainsi conçu :

« Le Secrétaire général devrait poursuivre les enquêtes et les négociations qu'il a déjà entamées et faire rapport en temps voulu à l'Assemblée générale. »

M. KOBUŠKO (Union des républiques socialistes soviétiques) pense que ce projet de résolution ne fait pas ressortir assez clairement l'opinion du Comité consultatif sur l'impossibilité de prendre actuellement une décision définitive. Par ailleurs, il serait utile de préciser que cette décision comporte une réserve, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas se solder par un déficit financier pour les Nations Unies.

M. MACHADO (Brésil) fait observer que ce projet de résolution ne signifie pas que l'on établira une administration postale, mais simplement que le Secrétaire général fera rapport en temps voulu à l'Assemblée générale. Par ailleurs, il admet qu'on précise que cette opération ne doit pas se solder par un déficit pour les Nations Unies.

En réponse à une remarque du représentant des États-Unis, le Rapporteur déclare que la mise en application de la proposition de l'Argentine étant impraticable pour le moment, il vaudrait sans doute mieux se borner à organiser l'émission de timbres spéciaux.

M. LITAUER (Pologne) pense que, si l'on veut obtenir une publicité aussi vaste que possible, il ne faudrait pas limiter les émissions de timbres spéciaux aux seuls pays où se trouvent les bureaux

main offices; agreements should be concluded with all countries willing to do so.

Mr. ARCE (Argentina) did not agree with other representatives that the United States of America should make a special contribution towards a United Nations postal administration. All Member States contributed towards the expenses of the United Nations and there was no reason why one or more of them should be asked to meet the expenditure of an independent postal administration. Besides, the agreement already signed between the United Nations and the United States of America provided for negotiations to set up a United Nations postal administration.

With regard to the doubts apparently entertained by the Universal Postal Union as to whether the United Nations could become a member, he believed that the Secretary-General should inform the Universal Postal Union that the United Nations had the same rights in that respect as Member States.

Mr. Arce fully agreed with the representative of France that an issue of United Nations stamps would be an undeniable moral advantage. It would be hard to find a better publicity medium. He also thanked the representatives of the United Kingdom and Belgium for supporting the proposal submitted by his delegation.

The USSR delegation had proposed to insert a paragraph providing that the adoption of the Argentine proposal should not entail financial loss to the United Nations. Mr. Arce pointed out that no one so far had shown that the proposal would involve a financial deficit. On the contrary, advantage should be taken of the craze for stamp collecting. The experience of the League of Nations and the International Labour Office in that connexion gave grounds for optimism. The Argentine delegation would therefore oppose the USSR amendment.

The representative of Poland had suggested that the United Nations should negotiate not only with the United States of America but also with all those Member States who wished to issue special national postage stamps. That would only lead to complications in the future when the United Nations became a member of the Universal Postal Union. Negotiations should be opened with the United States Government since the United Nations headquarters was in the United States; but that was a special case.

principaux des Nations Unies, mais passer des accords avec tous les Gouvernements qui se déclareront disposés à le faire.

M. ARCE (Argentine) ne pense pas, comme l'ont envisagé certains représentants, que les États-Unis devraient fournir une contribution spéciale pour le fonctionnement d'une administration postale de l'Organisation des Nations Unies. Tous les États Membres contribuent aux dépenses de l'Organisation, et il n'y a pas de raison pour que l'on demande à l'un ou plusieurs d'entre eux une subvention destinée à couvrir les dépenses entraînées par une administration postale indépendante. D'autre part, l'accord déjà signé entre les Nations Unies et les États-Unis prévoit des négociations en vue d'établir une administration postale des Nations Unies.

En ce qui concerne les doutes que semble avoir l'Union postale universelle quant à la possibilité, pour l'Organisation des Nations Unies, de devenir membre de l'Union, le représentant de l'Argentine pense que le Secrétaire général devrait prouver à l'Union postale que l'Organisation a, sur ce point, les mêmes droits que les États Membres.

M. Arce est entièrement d'accord avec le représentant de la France sur le fait qu'une émission de timbres des Nations Unies donnerait à l'Organisation un avantage moral incontestable; on pourrait difficilement trouver un meilleur moyen de publicité. Il remercie également les représentants du Royaume-Uni et de la Belgique de l'appui qu'ils ont accordé à la proposition présentée par sa délégation.

La délégation de l'URSS a proposé d'insérer une clause aux termes de laquelle l'adoption de la proposition de l'Argentine ne devrait pas entraîner de pertes financières pour l'Organisation. M. Arce fait observer que personne jusqu'ici n'a établi que ce projet se solderait par un déficit budgétaire; il faut au contraire profiter de la «folie philatélique». A cet égard, l'expérience de la Société des Nations et du Bureau international du Travail est encourageante. La délégation de l'Argentine s'opposera donc à l'amendement proposé par la délégation de l'URSS.

Le représentant de la Pologne a suggéré que l'Organisation des Nations Unies négocie non seulement avec les États-Unis d'Amérique, mais avec tous les États Membres désireux de procéder à une émission de timbres nationaux spéciaux. Cela ne fera que compliquer les choses à l'avenir, lorsque l'Organisation sera membre de l'Union postale universelle. Il faut bien entamer des négociations avec le Gouvernement des États-Unis, puisque le siège de l'Organisation se trouve aux États-Unis, mais il s'agit là d'un cas particulier.

The Argentine delegation was opposed to the insertion of the word «surcharged». If the United Nations could not become a member of the Universal Postal Union and issue its own stamps, the whole proposal should be dropped.

Mr. ARCE proposed that the General Assembly should accept the United Nations postal administration in principle, but because of the technical difficulties against putting it into immediate effect, it should request further study of the proposal.

Mr. HSIA (Vice-Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) said that his Committee had not taken into consideration the aspects of the problem mentioned by the representative of Poland, but had merely recommended that negotiations should be carried on with the States in whose territory the main offices of the United Nations were situated, in order to reach an agreement similar to that which the League of Nations had signed with Switzerland.

Mr. REY (Belgium) supported the draft resolution. He proposed that the word «national» should be deleted from sub-paragraph 1, since he believed that the negotiations might result in the issue of United Nations postage stamps. The words «should that seem desirable at a later stage» should also be deleted. That would enable the Committee to express its approval of the draft.

Mr. MACHADO (Brazil) accepted the amendments.

Mr. W. O. HALL (United States of America), basing his remarks on the report of the Secretary-General, pointed out the administrative difficulties involved in carrying out the plan. In his opinion, the operation of that plan was more likely to end in a deficit than the plan which was visualized in the report of the Advisory Committee.

Moreover, the deletion, accepted by the Rapporteur, of the word «national» seemed to him to be of no practical value whatever. The postal laws of the United States, for example, forbade the sale of non-national stamps to the public.

Mr. CHAPDELAIN (Canada) proposed an amendment that the Secretary-General should be ready to conclude agreements involving no financial loss to the United Nations for the issue of special national stamps.

Mr. MACHADO (Brazil) said that the deletion of the word «national» did not necessarily mean that there would be no question of national stamps. The amendment merely aimed at giving the Secretary-General greater freedom in his negotiations. Moreover, he proposed that ac-

La délégation de l'Argentine s'oppose à l'insertion du mot «surchargés». Si l'Organisation des Nations Unies ne peut pas devenir membre de l'Union postale universelle et émettre ses propres timbres, il faudra renoncer à l'ensemble du projet.

M. ARCE propose que l'Assemblée générale accepte le principe de l'établissement d'une administration postale des Nations Unies, mais qu'en raison des difficultés techniques qui s'opposent à une réalisation immédiate, elle demande que l'on procède à une étude plus approfondie de ce projet.

M. HSIA (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) déclare que le Comité n'a pas envisagé les aspects du problème auxquels le représentant de la Pologne a fait allusion, mais qu'il s'est borné à recommander la poursuite des négociations avec les États sur le territoire desquels se trouvent les bureaux principaux de l'Organisation, afin d'aboutir à un accord similaire à celui qui a été conclu avec la Suisse par la Société des Nations.

M. REY (Belgique) approuve le projet de résolution. Il propose de supprimer, à l'alinéa 1, le mot «nationaux» — car il pense que les négociations pourront aboutir à une émission de timbres des Nations Unies — ainsi que les mots : «si cette création apparaissait ultérieurement désirable» — ce qui permettrait ainsi à la Commission d'exprimer son approbation du projet.

M. MACHADO (Brésil) accepte ces amendements.

M. W. O. HALL (États-Unis d'Amérique), s'appuyant sur le rapport du Secrétaire général, souligne les difficultés administratives auxquelles le plan risque de se heurter et estime que l'opération se traduirait plus vraisemblablement par un déficit que celle qui est envisagée dans le rapport du Comité consultatif.

Par ailleurs, la suppression du mot «nationaux» acceptée par le Rapporteur lui paraît dépourvue de toute portée pratique. En effet, les lois postales des États-Unis, par exemple, s'opposent actuellement à la vente au public de timbres non nationaux.

M. CHAPDELAIN (Canada) propose un amendement prévoyant que le Secrétaire général devrait être prêt à conclure des accords, n'entraînant pas de pertes financières pour l'Organisation, en vue de l'émission de timbres nationaux spéciaux.

M. MACHADO (Brésil) précise que la suppression du mot «nationaux» ne signifie pas nécessairement qu'il ne s'agira pas de timbres nationaux. Cet amendement vise simplement à donner au Secrétaire général plus de latitude dans ses négociations. Par ailleurs, il propose d'insérer

ceptance of the principle of setting up an independent postal administration should be inserted in the preamble of the resolution.

Mr. MUÑOZ (Argentina) proposed the following amendment to the preamble of the draft resolution : « approves in principle the idea of setting up a United Nations postal administration ».

Mr. ROSCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) considered the amendment incompatible with the recommendations of the Advisory Committee.

Mr. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) agreed with the Argentine delegation that the proposal could not be reduced to a mere matter of figures; account must also be taken of the moral benefit accruing to the United Nations.

He asked the Rapporteur to submit to the Committee a new draft of the resolution taking account of the opinions expressed in the general discussion.

The CHAIRMAN considered that before the Rapporteur was asked to draft a final text for the approval of the Committee, it would be desirable to put to the vote the two points on which opinion seemed to be divided : (1) the Argentine proposal to add a preamble approving in principle the establishment of a United Nations postal administration; (2) the Canadian amendment providing that the execution of such a plan should involve no extra cost for the United Nations.

Mr. BURGER (Netherlands) agreed that the Rapporteur should be asked to prepare a new draft resolution. In his opinion it was desirable to make practical decisions; it did not yet seem possible to do so in the circumstances, and the Assembly could not prudently accept the principle of the plan until the conditions in which it could be put into execution were known exactly.

Mr. HIBERT (Haiti) agreed with the Argentine representative that it was desirable to give approval in principle. He proposed the insertion of a new paragraph inviting the Secretary-General to continue the study of the question with a view to drawing up a practical plan involving no extra cost to the United Nations.

Mr. ZUBIETA (Panama) observed that so far only the study of the technical and financial aspects of the plan had been undertaken. The Secretary-General had submitted the conclusions of that study, and it was now necessary to undertake direct negotiations with the United States Gov-

dans le préambule de la résolution l'acceptation du principe de l'établissement d'une administration postale indépendante.

M. MUÑOZ (Argentine) propose l'amendement suivant au préambule du projet de résolution : « approuve en principe l'idée d'établir une administration postale des Nations Unies ».

M. ROSCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que ce dernier amendement est incompatible avec les recommandations du Comité consultatif.

M. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) est d'accord avec la délégation de l'Argentine sur le fait que l'opération envisagée ne saurait être réduite à une simple question de chiffres; il faut tenir compte du bénéfice moral que l'Organisation en retirera.

Le représentant de l'Uruguay demande au Rapporteur de soumettre à la Commission un nouveau projet de résolution qui tienne compte des opinions exprimées au cours de la discussion générale.

Le PRÉSIDENT estime qu'avant de demander au Rapporteur de rédiger un texte final susceptible de recevoir l'approbation de la Commission, il conviendrait de mettre aux voix les deux points sur lesquels l'opinion semble divisée : 1) la proposition de l'Argentine tendant à ajouter un préambule approuvant en principe l'établissement d'une administration postale des Nations Unies; 2) l'amendement du Canada précisant que l'exécution de ce projet ne devra pas entraîner de frais supplémentaires pour les Nations Unies.

M. BURGER (Pays Bas) est d'accord pour que le Rapporteur soit chargé de rédiger un nouveau projet de résolution. A son avis, il convient de prendre des décisions pratiques. Cela ne paraissant pas possible à l'heure actuelle en raison des circonstances, il est prudent que l'Assemblée n'accepte pas le principe du projet, tant que l'on ne connaîtra pas avec exactitude les conditions dans lesquelles il pourra être mis à exécution.

M. HIBERT (Haïti) reconnaît, avec le représentant de l'Argentine, qu'il convient de donner une approbation de principe. Il propose d'insérer un nouveau paragraphe invitant le Secrétaire général à continuer les études en vue de la mise au point d'un projet pratique n'impliquant pas de frais supplémentaires pour les Nations Unies.

M. ZUBIETA (Panama) indique que l'on a jusqu'ici procédé seulement à l'étude des aspects techniques et financiers du projet, étude dont le Secrétaire général a présenté les conclusions. Il s'agit maintenant d'entamer des négociations directes avec le Gouvernement des Etats-Unis

ernment with a view to setting up a postal administration. The Secretary-General should be given the necessary powers to undertake such negotiations.

According to Mr. HSIA (Vice-Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) the problem consisted in dealing with the technical difficulties indicated by the Secretary-General. It was difficult to begin negotiations while conditions were so unfavourable for carrying out the plan.

It was decided, by 21 votes to 7 with 16 abstentions, to recommend that the General Assembly at its present session should approve in principle the establishment of a United Nations postal administration.

Mrs. WITTEVEEN (Netherlands) said she had abstained from voting because of the conclusions contained in the reports of the Secretary-General and the Advisory Committee. Her delegation would approve the plan when conditions were more favourable.

Mr. CHAPDELAIN (Canada) and Mr. JACKLIN (Union of South Africa) agreed with the Netherlands representative.

It was decided by 30 votes to 10, with 4 abstentions, to make it clear that the carrying out of the plan should involve no financial loss to the United Nations.

Mr. MACHADO (Brazil) said that that last condition would apply only to the temporary solution of an issue of special stamps by the various Governments, and not to the United Nations postal administration proper. Moreover, no account would be taken in the first case of administrative expenses that might be borne by the United Nations.

In reply to the CHAIRMAN, Mr. MUÑOZ (Argentina) expressed his agreement to the retention in the draft resolution of the word «surcharged».

The meeting rose at 1.05 p. m.

HUNDRED AND FIFTEENTH MEETING

Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Friday, 1 October 1948, at 3 p.m.

Chairman : Mr. D. WILGESS (Canada).

25. Continuation of the consideration of the organization of a United Nations Postal Administration : report of the Secretary - General (A/655 and A/663)

The CHAIRMAN, referring to the resolution submitted by the Argentine delegation regarding

en vue d'établir une administration postale et de donner, à cette fin, au Secrétaire général les pouvoirs nécessaires.

Selon M. HSIA (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), le problème consiste à s'attaquer aux difficultés techniques dont le Secrétaire général a montré l'existence. Il est difficile d'entamer des négociations tant que les conditions sont aussi défavorables à la réalisation de ce projet.

Par 21 voix contre 7, avec 16 abstentions, il est décidé de recommander à l'Assemblée générale d'accorder, au cours de la présente session, son approbation de principe à l'établissement d'une administration postale des Nations Unies.

Mme WITTEVEEN (Pays-Bas) déclare s'être abstenue au cours du vote à cause des conclusions des rapports du Secrétaire général et du Comité consultatif. Sa délégation approuvera le projet lorsque les conditions seront plus favorables.

M. CHAPDELAIN (Canada) et M. JACKLIN (Union Sud-Africaine) s'associent à cette déclaration.

Par 30 voix contre 10, avec 4 abstentions, il est décidé de préciser que la réalisation du projet ne devra pas entraîner de pertes financières pour l'Organisation des Nations Unies.

M. MACHADO (Brésil) précise que cette dernière condition ne s'appliquera qu'à la solution temporaire que serait l'émission de timbres spéciaux par divers Gouvernements et non à l'administration postale des Nations Unies proprement dite. En outre, il ne sera pas tenu compte dans le premier cas des frais administratifs que pourraient supporter les Nations Unies.

En réponse au PRÉSIDENT, M. MUÑOZ (Argentine) se déclare disposé à accenter que le mot «surchargés» soit maintenu dans le projet de résolution.

La séance est levée à 13 heures 05.

CENT-QUINZIÈME SÉANCE

Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le vendredi 1^{er} octobre 1948, à 15 heures.

Président : M. L. Dana WILGESS (Canada).

25. Suite de l'examen de la question de l'organisation d'une administration postale des Nations Unies : rapport du Secrétaire général (A/655 et A/663)

Le PRÉSIDENT, en rappelant le projet de résolution présenté par la délégation de l'Argentine